



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Rapport financier annuel 2023-2024

Résultats financiers

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024



Table des matières

Section 1 — Vue d’ensemble	3
Section 2 — Résumé à l’intention de la haute direction	4
Section 3 — Information financière comparative	6
Section 4 — États financiers audités	15
Déclaration de responsabilité de la direction	16
Rapport de l’auditeur indépendant	17
État de la situation financière	21
État des résultats et de la situation financière nette	22
État de la variation de la dette nette	23
État des flux de trésorerie	24
Notes aux États financiers	25
Section 5 — Annexe	45
Autorisations accordées à la Chambre selon un budget total rajusté conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	45



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Section 1 – Vue d’ensemble

Le *Rapport financier annuel 2023-2024* présente les résultats financiers résumés de la Chambre des communes pour l’exercice ayant pris fin le 31 mars 2024. Aux sections 2 et 3 du rapport, on trouve les faits saillants du rendement financier pour l’exercice, notamment l’analyse des écarts budgétaires et les données comparatives de l’exercice précédent.

La section 4 du rapport comprend les états financiers audités de la Chambre pour l’exercice ayant pris fin le 31 mars 2024, qui ont été audités par le cabinet comptable indépendant KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et aux meilleures estimations et jugements de la direction, le cas échéant, et en tenant dûment compte de l’importance relative.

Le volume II des Comptes publics annuels du Canada présente également les détails des dépenses et des revenus de la Chambre des communes; ces renseignements peuvent différer légèrement des résultats financiers présentés dans ce rapport, car les deux documents sont préparés selon des méthodes de rapport différentes.

Gouvernance

Le Bureau de régie interne (le Bureau) est l’organe directeur de la Chambre des communes. Il prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre des communes, plus particulièrement en ce qui concerne ses locaux, ses services, son personnel ainsi que les députés. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est composé du Président de la Chambre, qui le préside, et de députés nommés représentant tous les partis reconnus.

La Chambre des communes comprend deux programmes : le Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre et le programme de l’Administration de la Chambre. Le Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre inclut les résultats financiers des activités des députés et des agents supérieurs de la Chambre ainsi que des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires.

On trouve plus de détails sur le rôle de chacun de ces groupes dans le Rapport annuel à la population canadienne, publié sur [noscommunes](https://www.noscommunes.ca).



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Section 2 — Résumé à l'intention de la haute direction

Faits saillants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a émis une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers de la Chambre des communes pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024. La section 4 du présent rapport contient les états financiers audités, y compris le rapport de l'auditeur à la page 17.

Principaux éléments du budget

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024, le budget de la Chambre s'élève à 782,2 M\$, soit :

(en milliers de dollars)

Budget principal des dépenses	597 134
Budget supplémentaire des dépenses (B) (report de fonds du budget de fonctionnement de 2022-2023)	19 763
Budget supplémentaire des dépenses (C) (augmentations salariales et économiques rétroactives)	24 328
Autorisations approuvées par le Bureau	641 225
Rajustements de fin d'exercice pour les autorisations législatives	27 056
Autorisations parlementaires à la disposition de la Chambre	668 281
Rajustements conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ¹	113 883
Budget total rajusté	782 164

¹ Section 5 — Annexe : Autorisations accordées à la Chambre conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.



Résultats financiers des opérations par programme

Les résultats financiers des opérations de la Chambre par programme sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Budget de 2023-2024	Résultats nets de 2023-2024	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022-2023	Changement (\$)	Changement (%)
Députés et agents supérieurs de la Chambre	390 436	363 961	26 475	7 %	310 116	53 845	17 %
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	9 057	6 831	2 226	25 %	4 885	1 946	40 %
Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre	399 493	370 792	28 701	7 %	315 001	55 791	18 %
Programme de l'Administration de la Chambre	273 285	271 622	1 663	1 %	222 595	49 027	22 %
Total des charges de fonctionnement nettes	672 778	642 414	30 364	5 %	537 596	104 818	19 %
Services reçus gratuitement	109 386	109 386	-	-	104 127	5 259	5 %
Total des coûts de fonctionnement nets	782 164	751 800	30 364	4 %	641 723	110 077	17 %

Le total des coûts de fonctionnement nets de la Chambre s'élève à **751,8 M\$**. Cela représente une augmentation de **110,1 M\$** par rapport à l'année dernière, soit un budget inutilisé de **30,4 M\$**, ou de **4 %**. Cet excédent a été réalisé sur l'ensemble des programmes comme suit :

- Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre : les charges de fonctionnement nettes ont totalisé **364 M\$**, ce qui représente un écart de **26,5 M\$** par rapport au budget;
- Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires : les charges de fonctionnement nettes ont totalisé **6,8 M\$**, ce qui représente un écart de **2,2 M\$** par rapport au budget;
- Administration de la Chambre : les charges de fonctionnement nettes ont totalisé **271,6 M\$**, ce qui représente un écart de **1,7 M\$** par rapport au budget.

Le montant de **109,4 M\$** en services reçus gratuitement représente une augmentation de **5,3 M\$** par rapport à l'exercice précédent. Ces services comprennent les services d'installations offerts par Services publics et Approvisionnement Canada pour les locaux à bureaux utilisés par la Chambre, les cotisations de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et d'assurance dentaire et les frais administratifs liés aux indemnités d'accident du travail. Ces coûts ne font pas partie du Budget principal des dépenses de la Chambre déposé au Parlement puisqu'ils sont fournis gratuitement à la Chambre.

Un rapprochement détaillé du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires utilisées pour l'exercice en cours se trouve à la note 3 (a) de la section 4 — États financiers audités.



Section 3 — Information financière comparative

Résultats financiers des opérations par catégorie de dépenses et de revenus

Les résultats financiers des opérations de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Budget de 2023-2024	Résultats nets de 2023-2024	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022-2023	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	509 185	510 741	(1 556)	-	418 356	92 385	22 %
Transport et télécommunications	52 867	48 538	4 329	8 %	42 915	5 623	13 %
Services professionnels et spéciaux	31 272	25 393	5 879	19 %	21 363	4 030	19 %
Locations et licences	36 303	22 069	14 234	39 %	22 158	(89)	-
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	17 955	19 531	(1 576)	(9 %)	19 710	(179)	(1 %)
Services publics, fournitures et approvisionnements	13 803	12 165	1 638	12 %	11 320	845	7 %
Services de publicité et d'impression	17 586	14 479	3 107	18 %	12 442	2 037	16 %
Amortissement des immobilisations corporelles	10 399	10 399	-	-	9 976	423	4 %
Réparations et entretien	5 238	6 368	(1 130)	(22 %)	6 813	(445)	(7 %)
Paievements de transfert aux associations internationales	1 189	1 417	(228)	(19 %)	1 304	113	9 %
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	26	26	-	-	(31)	57	(184 %)
Autres	1 491	787	704	47 %	436	351	81 %
Total des charges de fonctionnement	697 314	671 913	25 401	4 %	566 762	105 151	19 %
Revenus							
Recouvrements de coûts	(22 083)	(25 695)	3 612	(16 %)	(26 225)	530	(2 %)
Services de restauration — ventes	(2 263)	(3 614)	1 351	(60 %)	(2750)	(864)	31 %
Autres	(190)	(190)	-	-	(191)	1	(1 %)
Total des revenus	(24 536)	(29 499)	4 963	(20 %)	(29 166)	(333)	1 %
Total des charges de fonctionnement nettes	672 778	642 414	30 364	5 %	537 596	104 818	19 %
Autres charges : services reçus gratuitement¹							
Installations	78 600	78 600	-	-	77 476	1 124	1 %
Contribution de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire	30 617	30 617	-	-	26 454	4 163	16 %
Indemnités pour accident du travail	169	169	-	-	197	(28)	(14 %)
Total des autres charges	109 386	109 386	-	-	104 127	5 259	5 %
Total des coûts de fonctionnement nets	782 164	751 800	30 364	4 %	641 723	110 077	17 %

¹ Les détails sur les services reçus gratuitement se trouvent à la note 14 (a) de la section 4 — États financiers audités.



Dans l'ensemble, les coûts de fonctionnement nets de **751,8 M\$** de la Chambre ont augmenté de **110,1 M\$** (soit 17 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :

- **Salaires et avantages sociaux** : augmentation de **92,4 M\$**
 - La majeure partie de l'augmentation est attribuable à ce qui suit :
 - un rajustement actuariel de **32,8 M\$** du compte d'allocations de retraite des parlementaires (ARP) et du compte de convention de retraite des parlementaires (CRP), selon les instructions fournies dans le *Rapport actuariel sur le Régime de retraite des parlementaires au 31 mars 2022*;
 - les augmentations économiques de **30,2 M\$** accordées aux employés non représentés et représentés ainsi qu'au Groupe de gestion de l'Administration de la Chambre.
 - Le reste de l'écart est présenté en détail sous Résultats des opérations par programme.
- **Transport et télécommunications** : augmentation des frais de déplacement et de transport de **5,6 M\$** principalement en raison de l'augmentation inflationniste des coûts de transport (vols, taux de kilométrage, hôtels, etc.).
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **4 M\$** principalement pour le soutien informatique de divers projets visant à répondre aux besoins de la Chambre et de ses députés, ainsi que les services de formation et audiovisuels et les frais d'accueil engagés à l'appui des conférences.
- **Services de publicité et d'impression** : augmentation de **2 M\$** principalement en raison de l'utilisation accrue par les députés de la limite des dépenses publicitaires relevée définitivement (de 10 % à 20 %).
- **Services reçus gratuitement** : augmentation des frais d'installations (**1,1 M\$**) et de la contribution de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et dentaire (**4,2 M\$**), principalement en raison de la hausse des taux.



Résultats des opérations par programme

Programme des députés et des agents supérieurs de la Chambre

Députés et agents supérieurs de la Chambre (activités)

Les résultats financiers des opérations des députés et des agents supérieurs de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont détaillés ci-dessous :

(en milliers de dollars)	Budget de 2023-2024	Résultats nets de 2023-2024	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022-2023	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	275 722	271 197	4 525	2 %	224 164	47 033	21 %
Transport et télécommunications	40 471	38 937	1 534	4 %	34 524	4 413	13 %
Services professionnels et spéciaux	15 382	8 828	6 554	43 %	8 265	563	7 %
Locations et licences	24 277	15 924	8 353	34 %	15 665	259	2 %
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	6 268	6 854	(586)	(9 %)	7 098	(244)	(3 %)
Services publics, fournitures et approvisionnements	8 527	6 342	2 185	26 %	6 577	(235)	(4 %)
Services de publicité et d'impression	17 511	14 335	3 176	18 %	12 350	1 985	16 %
Réparations et entretien	1 453	944	509	35 %	1 128	(184)	(16 %)
Autres	865	640	225	26 %	398	242	61 %
Total des charges de fonctionnement	390 476	364 001	26 475	7 %	310 170	53 831	17 %
Revenus							
Autres	(40)	(40)	-	-	(53)	13	(25 %)
Total des revenus	(40)	(40)	-	-	(53)	13	(25 %)
Total des charges de fonctionnement nettes	390 436	363 961	26 475	7 %	310 116	53 845	17 %

Les charges de fonctionnement nettes totales de **364 M\$** pour les activités des députés et des agents supérieurs de la Chambre représentent une augmentation de **53,8 M\$ (17 %)** par rapport à l'exercice précédent. Voici les principaux écarts d'une année à l'autre :

- **Salaires et avantages sociaux** : augmentation de **47 M\$** principalement en raison d'un rajustement actuariel de 32,8 M\$ aux comptes ARP et CRP, comme l'indique le *Rapport actuariel sur le Régime de retraite des parlementaires au 31 mars 2022*, de l'augmentation automatique de l'indemnité de session et des rémunérations supplémentaires des députés conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, des augmentations du coût de la vie des employés des députés, ainsi que d'un plus grand nombre d'employés.



- **Transport et télécommunications** : augmentation de **4,4 M\$** par rapport à l'exercice précédent principalement en raison des augmentations inflationnistes des frais de déplacement et de transport (vols, taux de kilométrage, hôtels, etc.) qui ont eu une incidence sur le système de points de déplacement, le compte de frais de déplacement officiel et le budget de bureau du député (pour les déplacements), avec des augmentations de 3 M\$, de 0,5 M\$ et de 0,7 M\$, respectivement.
- **Services de publicité et d'impression** : augmentation de **2 M\$** principalement attribuable à l'utilisation accrue par les députés de la limite des dépenses publicitaires relevée définitivement (de 10 % à 20 %).

À la fin de l'exercice, on a dégagé un excédent budgétaire de **26,5 M\$** des activités des députés et des agents supérieurs de la Chambre.

Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires

Les résultats financiers des opérations des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires par catégorie de dépenses et de revenus sont détaillés ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget de 2023-2024	Résultats nets de 2023-2024	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022-2023	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	546	530	16	3 %	385	145	38 %
Transport et télécommunications	8 414	5 776	2 638	31 %	5 128	648	13 %
Services professionnels et spéciaux	545	1 284	(739)	(136 %)	671	613	91 %
Locations et licences	251	63	188	75 %	1	62	4 683 %
Matériel informatique, matériel de bureau, mobiliers et accessoires	4	-	4	100 %	2	(2)	(100 %)
Services publics, fournitures et approvisionnements	151	17	134	89 %	13	4	31 %
Services de publicité et d'impression	-	5	(5)	-	1	4	543 %
Paiements de transfert aux associations internationales	954	1 184	(230)	(24 %)	1 261	(77)	(6 %)
Autres	15	22	(7)	(47 %)	27	(5)	(19 %)
Total des charges de fonctionnement	10 880	8 881	1 999	18 %	7 489	1 392	19 %
Revenus							
Recouvrements de coûts	(1 741)	(1 968)	227	(13 %)	(2 515)	547	(22 %)
Autres	(82)	(82)	-	-	(89)	7	(8 %)
Total des revenus	(1 823)	(2 050)	227	(12 %)	(2 604)	554	(21 %)
Total des charges de fonctionnement nettes	9 057	6 831	2 226	25 %	4 885	1 946	40 %

Les charges de fonctionnement nettes totales de **6,8 M\$** des comités, des associations parlementaires et des échanges parlementaires représentent une augmentation de **1,9 M\$** (40 %) par rapport à l'exercice précédent. Les principaux écarts d'une année à l'autre sont les suivants :



- **Transport et télécommunications** : augmentation de **0,6 M\$** des frais de déplacement, principalement liée à la 31^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE) à Vancouver, ainsi qu'à l'augmentation des frais de déplacement des témoins des comités.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **0,6 M\$** principalement attribuable aux services audiovisuels engagés à l'appui des conférences.
- **Recouvrements de coûts** : diminution de **0,5 M\$** principalement liée aux conférences, en particulier à la 65^e conférence parlementaire du Commonwealth à Halifax.

Les comités, les associations parlementaires et les échanges parlementaires ont terminé l'exercice avec un excédent budgétaire de **2,2 M\$**, principalement en raison de dépenses inférieures à celles prévues pour les déplacements des comités.



Programme de l'Administration de la Chambre

Les résultats financiers des opérations de l'Administration de la Chambre par catégorie de dépenses et de revenus sont détaillés ci-dessous :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Budget 20 23-2024	Résultats nets de 2023-2024	Écart (\$)	Écart (%)	Résultats nets de 2022-2023	Changement (\$)	Changement (%)
Salaires et avantages sociaux	232 917	239 014	(6 097)	(3 %)	193 807	45 207	23 %
Transport et télécommunications	3 982	3 825	157	4 %	3 264	561	17 %
Services professionnels et spéciaux	15 345	15 281	64	-	12 427	2 854	23 %
Locations et licences	11 775	6 082	5 693	48 %	6 492	(410)	(6 %)
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	11 683	12 677	(994)	(9 %)	12 609	68	1 %
Services publics, fournitures et approvisionnements	5 125	5 806	(681)	(13 %)	4 730	1 076	23 %
Services de publicité et d'impression	75	139	(64)	(85 %)	92	47	51 %
Amortissement des immobilisations corporelles	10 399	10 399	-	-	9 976	423	4 %
Réparations et entretien	3 785	5 424	(1 639)	(43 %)	5 684	(260)	(5 %)
Paiements de transfert aux associations internationales	235	233	2	1 %	43	190	439 %
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	26	26	-	-	(31)	57	(185 %)
Autres	611	125	486	80 %	11	114	1 086 %
Total des charges de fonctionnement	295 958	299 031	(3 073)	(1 %)	249 103	49 928	20 %
Revenus							
Recouvrements de coûts	(20 342)	(23 727)	3 385	(17 %)	(23 710)	(17)	-
Services de restauration — ventes	(2 263)	(3614)	1 351	(60 %)	(2 750)	(864)	31 %
Autres	(68)	(68)	-	-	(48)	(20)	40 %
Total des revenus	(22 673)	(27 409)	4 736	(21 %)	(26 508)	(901)	3 %
Total des charges de fonctionnement nettes	273 285	271 622	1 663	1 %	222 595	49 027	22 %



Les **charges de fonctionnement nettes** totales de l'Administration de la Chambre s'élèvent à **271,6 M\$**, représentant une augmentation de **49 M\$** (22 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par les :

- **Salaires et avantages sociaux** : augmentation de **45,2 M\$**, dont **30,2 M\$** sont alloués aux augmentations économiques de l'Administration de la Chambre accordées aux employés non représentés et représentés ainsi qu'au Groupe de gestion. L'écart restant s'explique par la dotation en personnel et l'ajout d'employés travaillant sur divers projets clés.
- **Services professionnels et spéciaux** : augmentation de **2,9 M\$** principalement pour le soutien informatique de divers projets visant à répondre aux besoins de la Chambre et de ses députés, et en formation.
- **Services publics, fournitures et approvisionnements** : augmentation de **1 M\$** principalement dans les Services de restauration, car les activités ont augmenté parallèlement à la hausse du niveau d'activité sur la Colline.
- **Revenus** : augmentation de **0,9 M\$** principalement attribuable à la hausse des activités parlementaires sur la Colline, entraînant une hausse des ventes des Services de restauration.

L'Administration de la Chambre a exécuté efficacement ses programmes malgré les répercussions de la hausse de l'inflation et les difficultés liées au marché du travail en matière de recrutement et de maintien en poste des employés, terminant l'année avec un excédent budgétaire de **1,7 M\$** (0,4 %).

La Chambre des communes a reçu un Budget supplémentaire des dépenses de 19,8 M\$ provenant du report de fonds du budget de fonctionnement de 2022-2023, alloué ainsi : 7,5 M\$ aux budgets de bureau des députés et des agents supérieurs de la Chambre et 12,3 M\$ à des initiatives stratégiques gérées par l'Administration de la Chambre pour soutenir les députés. Parmi ces initiatives clés, citons :

- La transformation des travaux parlementaires : 3,8 M\$
- Le cycle de vie des infrastructures de TI : 3,2 M\$
- La mise en œuvre d'une nouvelle solution de gestion des dépenses (nouveau système de remboursement des dépenses des députés) : 2,3 M\$
- Le *Plan d'accessibilité de la Chambre des communes 2023-2025* : 0,9 M\$
- Le Programme d'orientation des députés : 0,8 M\$



Événements importants et environnement opérationnel actuel

Répercussions sur les tendances des dépenses

Inflation : bien que l'indice des prix à la consommation ajusté soit passé de 4,3 % en mars 2023 à 2 % à la fin mars 2024, certains secteurs comme l'alimentation et les voyages continuent d'être touchés par des hausses de prix progressives au fil du temps. L'Administration de la Chambre n'inclut pas les rajustements inflationnistes non salariaux dans le Budget principal des dépenses, mais ceux-ci représenteraient environ 1 M\$ par année.

L'Administration de la Chambre continue de surveiller et d'évaluer les répercussions financières sur les opérations et atténuera les risques grâce à de solides pratiques de planification et de gestion financière.

Difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement mondiale : il reste des difficultés liées à la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de l'équipement de TI malgré l'amélioration globale de la chaîne d'approvisionnement mondiale depuis 2022-2023.

Difficultés de dotation : la Chambre a de la difficulté à recruter et à maintenir en poste du personnel qualifié en raison de l'énorme concurrence dans de nombreux secteurs du marché du travail. Cela pourrait entraîner des retards dans les projets et le non-respect des priorités organisationnelles. La Chambre atténue ce risque grâce à de solides stratégies de planification de la relève et de recrutement, ainsi qu'à des processus et des outils de dotation plus efficaces.

Initiatives de transformation opérationnelle

Transformation des travaux parlementaires : l'Administration de la Chambre continue de transformer ses modèles de soutien et de fonctionnement, ainsi que sa technologie, afin de donner aux députés et aux Canadiens plus de moyens de participer aux travaux parlementaires et de les suivre virtuellement. Elle a embauché de plus en plus de personnel supplémentaire depuis 2020-2021 pour soutenir cette transformation, augmentant ainsi le coût de maintien des opérations de la Chambre et des comités. Les coûts annuels de la transformation des travaux parlementaires restent conformes à ce qui a été approuvé par le Bureau le 9 novembre 2023.

Accessibilité : la Chambre a publié officiellement son [Plan d'accessibilité 2023-2025](#) en décembre 2022. Préparé conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#), le plan décrit les mesures que la Chambre prendra pour recenser, éliminer et prévenir les obstacles qui limitent la participation pleine et égale des personnes en situation de handicap. La Chambre a achevé toutes les initiatives prévues pour 2023 et certaines initiatives initialement prévues pour 2024, notamment des améliorations aux immeubles et la révision de la *Politique de recrutement et sélection* afin de réduire les obstacles et d'embaucher plus de personnes en situation de handicap. Elle a également investi dans des projets axés sur la formation et les TI afin de continuer à améliorer l'accessibilité et la sensibilisation.

Renforcement de la sécurité : l'avancement de diverses initiatives destinées à améliorer la sécurité des députés, entreprises en 2020-2021, se poursuivra en 2024-2025 et après.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Investissement dans l'infrastructure : la Chambre a investi dans la modernisation et la réhabilitation de l'édifice du Centre dans le cadre de la Vision et du plan à long terme (VPLT), et cela se poursuivra en 2024-2025. L'objectif est de fournir aux parlementaires des locaux modernisés pour répondre à leurs besoins en technologie, en radiodiffusion et en vidéoconférence, en sécurité physique et en cybersécurité, ainsi qu'en accessibilité et en durabilité.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Section 4 — États financiers audités

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes (la Chambre) est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé les États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion, conçu pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

De plus, la direction veille à l'intégrité et à l'objectivité des données des États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre.

À la demande de la direction, les États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., le cabinet comptable indépendant mandaté par la Chambre.

Au nom de la Chambre des communes,

**Eric
Janse**

Digitally signed
by Eric Janse
Date: 2024.06.04
16:20:37 -04'00'

Eric Janse
Greffier de la Chambre des communes

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2024

**StGeorge,
Paul**

Digitally signed by
StGeorge, Paul
Date: 2024.06.04
12:15:47 -04'00'

Paul St George, CPA, MBA
Dirigeant principal des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (ON) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au greffier de la Chambre des communes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2024
- l'état des résultats et de la situation financière pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de son exploitation, la variation de la dette nette, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Autre Informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent:

- des informations contenues dans le rapport financier annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport financier annuel, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.



Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



Page 4

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.N.S. / A.S.P. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 5 juin 2024



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Actifs financiers		
Encaisse	17	27
Somme à recevoir du Trésor	22 510	24 344
Débiteurs – note 7	7 461	7 296
Avances – note 8	663	671
Stocks aux fins de revente	442	613
Total des actifs financiers	31 093	32 951
Passifs		
Créditeurs et charges à payer – note 4	40 136	31 396
Indemnités de vacances et congés compensatoires	13 962	13 296
Avantages sociaux des employés – note 5	30 363	27 545
Fonds de recherche de la flamme du centenaire – note 6	21	23
Total des passifs	84 482	72 260
Dette nette	53 389	39 309
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	15 546	15 056
Stocks aux fins d'utilisation	10 289	7 673
Immobilisations corporelles – note 9	45 632	41 015
Total des actifs non financiers	71 467	63 744
Situation financière nette – excédent	(18 078)	(24 435)

Obligations contractuelles – note 10

Passif éventuel – note 11 (a)

Approuvé par :

Eric Janse Digitally signed by Eric Janse
Date: 2024.06.04 16:21:20
-04'00'

Eric Janse
Greffier de la Chambre des communes

Ottawa, Canada
Le 4 juin 2024

StGeorge Digitally signed
by StGeorge, Paul
e, Paul Date: 2024.06.04
12:16:18 -04'00'

Paul St George, CPA, MBA
Dirigeant principal des finances



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget	2024	2023
(en milliers de dollars)	note 12		
Charges de fonctionnement – note 15			
Salaires et avantages sociaux	509 185	510 741	418 356
Transport et télécommunications	52 867	48 538	42 915
Services professionnels et spéciaux	31 272	25 393	21 363
Locations et licences	36 303	22 069	22 158
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	17 955	19 531	19 710
Services publics, fournitures et approvisionnements	13 803	12 165	11 320
Services de publicité et d'impression	17 586	14 479	12 442
Amortissement des immobilisations corporelles	10 399	10 399	9 976
Réparations et entretien	5 238	6 368	6 813
Paiements de transfert aux associations internationales	1 189	1 417	1 304
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	26	26	(31)
Autres	1 491	787	436
Total des charges de fonctionnement	697 314	671 913	566 762
Revenus			
Recouvrements de coûts	22 083	25 695	26 225
Services de restauration – ventes	2 263	3 614	2 750
Autres	190	190	191
Total des revenus	24 536	29 499	29 166
Total des charges de fonctionnement nettes	672 778	642 414	537 596
Autres charges			
Services reçus gratuitement – note 14 (a)			
Installations	78 600	78 600	77 476
Part de l'employeur pour régimes d'assurance maladie et dentaire	30 617	30 617	26 454
Indemnités des accidentés du travail	169	169	197
Total des autres charges	109 386	109 386	104 127
Coût de fonctionnement net	782 164	751 800	641 723
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(637 828)	(548 555)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	1 834	(3 603)
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	-	(109 386)	(104 127)
Transfert net des ministères fédéraux – note 14 (c)	-	(63)	(485)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	6 357	(15 047)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	(24 435)	(9 388)
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	(18 078)	(24 435)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	6 357	(15 047)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – <i>note 14 (c)</i>	15 116	14 471
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 399)	(9 976)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(26)	31
Transfert d'immobilisations corporelles des ministères fédéraux – <i>note 14 (c)</i>	25	545
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(99)	(39)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	4 617	5 032
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	2 616	3 357
Variation due aux charges payées d'avance	490	2 728
Augmentation (diminution) nette de la dette nette	14 080	(3 930)
Dette nette – début de l'exercice	39 309	43 239
Dette nette – fin de l'exercice	53 389	39 309



État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	751 800	641 723
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(109 386)	(104 127)
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 399)	(9 976)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(26)	31
Transfert de salaires payés en trop aux ministères fédéraux – note 14 (c)	(38)	60
Variations de l'État de la situation financière		
Augmentation de l'encaisse	(10)	9
Diminution des débiteurs	165	(750)
Augmentation (diminution) des avances	(8)	(178)
Augmentation des charges payées d'avance	490	2 728
Augmentation (diminution) des stocks	2 445	3 641
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	(8 740)	1 170
Diminution des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(666)	99
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	(2 818)	(308)
Diminution du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	2	1
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	622 811	534 123
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – note 14 (c)	15 116	14 471
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(99)	(39)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	15 017	14 432
Encaisse nette fournie par le Trésor	637 828	548 555



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La **Chambre des communes** (la Chambre) est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle est composée de 338 députés.

Le **Bureau de régie interne** (le Bureau) est l'organe directeur de la Chambre. Le Bureau prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre, plus particulièrement en ce qui concerne ses locaux, ses services, ses employés, ainsi que les députés. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** (le greffier) est le secrétaire du Bureau de régie interne et le premier dirigeant de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateur et de représentant de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président de la Chambre, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

L'**Administration de la Chambre** (l'Administration) fournit aux députés les services de soutien nécessaires au cours d'une législature et est en permanence au service de la Chambre à titre d'institution en assurant la continuité des activités d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et un soutien par la voie d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs, juridiques et financiers, ainsi que les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration et de traiteur, des ressources humaines, et de santé et de sécurité.

Les employés de la Chambre s'efforcent de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration compte 1 825 équivalents temps plein permanents comptabilisés au budget qui relèvent du greffier. Le greffier est chargé de la gestion courante des opérations de la Chambre et supervise les Communications corporatives, l'Audit et amélioration, et les Services de conservation.

Le légiste et conseiller parlementaire fournit un éventail complet de services juridiques et législatifs au Président de la Chambre, au Bureau, aux députés, aux comités, au greffier et à l'Administration.

Le sous-greffier, Procédure dirige les Services de la procédure et offre une gamme de conseils en matière de procédure et de législation au Président de la Chambre, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre.

L'administrateur en chef offre aux députés une vaste gamme de services administratifs, en plus de l'infrastructure, du soutien et des conseils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires sur la Colline du Parlement et dans leurs circonscriptions. L'administrateur en chef supervise le fonctionnement et la prestation de services de plusieurs secteurs administratifs (notamment les Services numériques et Biens immobiliers, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire). De plus, il contribue au soutien des activités de planification stratégique et de production de rapports, de même qu'au soutien de l'infrastructure technique et administrative du Secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il chapeaute la gestion et la maintenance des systèmes des ressources humaines et des finances.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La production de rapports financiers sur les autorisations consenties à la Chambre ne correspond pas à la production des rapports financiers en fonction des normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre fonctionne dans les limites du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations effectuées avec des ministères fédéraux et les autres institutions parlementaires.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. La somme à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation de crédits pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Une réserve est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les articles de papeterie et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

La Chambre n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels (autre que les logiciels), les œuvres d'art et les trésors ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatiques	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et congés annuels

Les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé en fonction des conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux congés annuels est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre qui sont normalement financées au moyen des autorisations parlementaires des exercices futurs.

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leur convention collective ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre au RRFP sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre relativement au RRFP. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du RRFP.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de retraite à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période au cours de laquelle ils ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation de services de technologie de l'information et de gestion de l'information à d'autres institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des ministères et organismes fédéraux pour les services d'installations offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les cotisations des employeurs aux régimes d'assurance-maladie et dentaire payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et les services d'indemnisation des travailleurs fournis par Emploi et Développement social Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Instruments financiers

Initialement, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et ils sont ensuite comptabilisés selon leur coût ou leur coût amorti, sauf si la direction choisit de les reporter à leur juste valeur. La direction a choisi de ne comptabiliser aucun instrument à sa juste valeur.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas inclus dans les présentes, car aucun des instruments financiers de la Chambre n'a besoin d'être réévalué.



2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(n) Conversion de devises

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où les opérations ont lieu.

(o) Incertitude liée à la mesure

La préparation des États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont les suivants : le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement, et les rajustements nécessaires sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

(p) Adoption de nouvelles normes comptables

La Chambre a adopté les nouvelles normes comptables du secteur public au courant de l'année.

i) SP 3400 – Revenus :

Le 1er avril 2023, la Chambre a adopté les Normes comptables du secteur public PS 3400 - Revenus. Cette norme a été adoptée de manière prospective à partir de la date d'adoption. Cette nouvelle norme fournit des directives sur la reconnaissance, la mesure, la présentation et la divulgation des transactions de revenus qui incluent des obligations de performance (transactions d'échange) et celles qui n'en incluent pas (transactions sans échange).

La mise en œuvre de ces normes n'a pas nécessité de réajustements dans ces états financiers.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Coût de fonctionnement net	751 800	641 723
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(109 386)	(104 127)
Utilisation de charges payées d'avance	(17 000)	(9 455)
Amortissement des immobilisations corporelles	(10 399)	(9 976)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(666)	99
Stocks utilisés	(187)	(46)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(125)	(8)
Remboursement de charges d'exercices précédents	192	87
Avantages sociaux des employés	(2 818)	(308)
Transferts aux actifs en développement	11 794	11 667
Autres	(8 983)	3 977
	(137 578)	(108 090)
<i>Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	3 309	2 742
Achats de stocks	2 633	3 687
Charges payées d'avance	17 490	12 183
Autres	263	307
	23 695	18 919
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	637 917	552 552



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	464 200	413 663
Montants législatifs	204 081	159 808
	668 281	573 471
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(30 364)	(20 919)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	637 917	552 552

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Créditeurs – entités externes	10 845	11 754
Créditeurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	826	1 915
	11 671	13 669
Traitements et salaires courus	27 836	17 096
Autres charges à payer	629	631
Total des crédoiteurs et des charges à payer	40 136	31 396



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur des autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	15 740	15 467
Changement au passif pour l'exercice	2 141	1 574
Prestations versées pendant l'exercice	(1 262)	(1 301)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	16 619	15 740



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau suivant présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	11 805	11 770
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 565	1 525
Coût des intérêts	350	279
Perte actuarielle	1 893	44
	15 613	13 618
Prestations versées pendant l'exercice	(1 869)	(1 813)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	13 744	11 805

Au 31 mars 2024, une évaluation actuarielle de l'obligation au titre des congés de maladie des employés de la Chambre a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. La prochaine évaluation actuarielle sera achevée le 31 mars 2027. Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation au titre des congés de maladie des employés.

	2024	2023
Taux d'actualisation	3,40 %	3,00 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2024	2,6 %	2,9 %
2025 et années suivantes	2,6 %	2,6 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	13,4 ans	14,4 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer des rapports sur les contributions d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli au monument de la flamme du centenaire sur la Colline du Parlement à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Débiteurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	6 338	6 241
Débiteurs – entités externes	2 775	2 708
	9 113	8 949
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(1 652)	(1 653)
Total des débiteurs	7 461	7 296

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Petite caisse pour les députés	581	582
Avances pour les déplacements, les frais d'études et autres avances	41	47
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	31	32
Avances liées aux frais postaux	10	10
Total des avances	663	671



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	31 mars 2023	Acquisitions	Aliénations et rajustements	Transferts d'actifs en développement	31 mars 2024	31 mars 2023	Amortissement	Aliénations et rajustements	31 mars 2024	2024	2023
Matériel et infrastructure informatiques	23 081	1 802	(5 983)	-	18 900	19 710	2 509	(5 896)	16 323	2 577	3 371
Logiciels	54 025	-	(421)	5 889	59 493	42 142	4 811	(421)	46 532	12 961	11 883
Machinerie et équipement	10 062	125	-	-	10 187	7 190	626	-	7 816	2 371	2 872
Véhicules	2 311	148	(215)	-	2 244	1 455	240	(215)	1 480	764	856
Autre équipement	7 644	1 167	(389)	1 080	9 502	5 177	777	(351)	5 603	3 899	2 467
Améliorations locatives	15 459	104	-	468	16 031	9 019	1 435	-	10 454	5 577	6 440
Actifs en développement	13 126	11 794	-	(7 437)	17 483	-	-	-	-	17 483	13 126
Total	125 708	15 140	(7 008)	-	133 840	84 693	10 398	(6 883)	88 208	45 632	41 015



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2025	2026	2027	2028 et années suivantes	Total
Ententes des fournisseurs	6 465	6 147	862	-	-	13 474

Dans le cours normal des activités, la Chambre assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Ces garanties couvrent jusqu'à quatre mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre au 31 mars 2024, l'obligation maximale est estimée à 4 080 193 \$ (3 979 867 \$ au 31 mars 2023).

11. Passif et actifs éventuels

(a) Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités, et sa résolution ultime est inconnue.

(b) Réclamations et litiges

La Chambre a fait l'objet de réclamations dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties de montants déterminés, d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La Chambre a inscrit une provision pour les réclamations et les litiges de 185 700 \$ (35 700 \$ en 2022-2023) pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires qui sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie et les normes comptables canadiennes pour le secteur public qui suivent la comptabilité d'exercice, les chiffres du budget présentés ont été rajustés afin qu'ils soient conformes à la comptabilité d'exercice. Le tableau suivant présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement des budgets :

<i>(in thousands of dollars)</i>	2024
Autorisations disponible à la Chambre (note 3(b))	668 281
Services reçus gratuitement	109 386
Amortissement des immobilisations corporelles	7 090
Charges payées d'avance	(490)
Transferts aux actifs en développement	(11 794)
Inventaires	(2 446)
Autres rajustements	12 137
Budget total sur base de comptabilité d'exercice	782 164

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des revenus des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

À la fois les employés et la Chambre versent des cotisations au RRFP. Le total des cotisations versées par la Chambre, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 28 541 919 \$ (27 699 867 \$ en 2022-2023), soit environ 1,02 fois (1,02 fois en 2022-2023) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du RRFP avant le 1^{er} janvier 2013, et 1 fois (1 fois en 2022-2023) les cotisations des employés pour les nouveaux membres qui doivent y contribuer depuis le 1^{er} janvier 2013 ou une date ultérieure.

La responsabilité de la Chambre en ce qui a trait au RRFP se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du RRFP.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite (suite)

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires et le compte de convention de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition qu'ils aient versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3% de la moyenne la plus élevée des revenus annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75% de la moyenne annuelle des revenus ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

À la fois les députés et la Chambre versent des cotisations au régime de retraite. Le total des cotisations versées par la Chambre, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 16 266 007 \$ (16 056 646 \$ en 2022-2023).

La responsabilité de la Chambre en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre est apparentée à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux sociétés d'État. La Chambre effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Services publics et Approvisionnement Canada – services d'installations	78 600	77 476
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les régimes d'assurance maladie et dentaire	30 617	26 454
Emploi et Développement social Canada – frais administratifs liés au traitement des indemnités des accidentés du travail	169	197
Total des services reçus gratuitement	109 386	104 127

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Par conséquent, des organismes de services communs fournissent gratuitement des services particuliers aux ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission de chèques et de traduction fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges qui figurent ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Charges – ministères fédéraux	166 549	155 382
Recouvrements – ministères fédéraux	26 029	26 406



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés (suite)

(c) Transferts d'autres ministères fédéraux

Au cours de l'exercice, la Chambre a enregistré les transactions résultant de transferts avec les ministères et organismes fédéraux comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Immobilisation reçu de la part de Services publics et Approvisionnement Canada		
Valeur nette comptable transférée	7 090	548
Réduction après l'application de la politique sur les immobilisations	(7 065)	(3)
Transfert net d'immobilisations corporelles	25	545
Trop-payé de salaire des employés transférés vers et depuis les ministères fédéraux	38	(60)
Transfert net total des ministères fédéraux	63	485

15. Charges par fonction

<i>(en milliers de dollars)</i>	2024	2023
Députés et agents supérieurs de la Chambre	364 001	310 170
Comités, Associations parlementaires et Échanges parlementaires	8 881	7 489
Administration de la Chambre	299 031	249 103
Total des charges de fonctionnement	671 913	566 762



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

16) Risques financiers

La Chambre est soumise aux risques financiers suivants du fait de ses instruments financiers :

- a) Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier entraîne une perte financière pour la Chambre en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Chambre est exposée au risque de crédit en ce qui concerne les créances et les avances mentionnées dans les notes 7 et 8, qui sont dues principalement par des ministères, des agences et des sociétés d'État du gouvernement fédéral et par des parties externes. La direction estime que ces soldes ne présentent pas de risque de crédit significatif supérieur aux provisions pour créances douteuses qui ont été constituées.
- b) Le risque de liquidité est le risque que le Parlement éprouve des difficultés à honorer ses obligations liées à ses passifs financiers. La Chambre reçoit les autorisations parlementaires chaque année. La Chambre gère le risque de liquidité en veillant à ce que les dépenses annuelles totales ne dépassent pas ces autorisations, comme indiqué dans la note 3(b).
- c) Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Les instruments financiers de la Chambre ne sont pas soumis à un risque de marché significatif, car elle ne détient pas d'investissements, de dettes ou de devises étrangères.

Les risques financiers du Parlement et le processus de gestion de ces risques n'ont pas changé de manière significative par rapport à l'année précédente.

17. Informations comparatives

Certaines informations comparatives de 2023 ont été reclassées afin de respecter la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours. Ces changements n'affectent en rien la dette nette de l'année précédente.



Section 5 – Annexe

Autorisations accordées à la Chambre selon un budget total rajusté conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public

<i>(en milliers de dollars)</i>	2023-2024	2022-2023	Changement (\$)
Budget principal des dépenses	597 134	562 974	34 160
Budget supplémentaire des dépenses (B)	19 763	18 407	1 356
Budget supplémentaire des dépenses (C)	24 328	-	24 328
Total des autorisations approuvées par le Bureau	641 225	581 381	59 844
Rajustements en fin d'exercice pour les autorisations législatives utilisées	27 056	(7 910)	34 966
Autorisations parlementaires totales à la disposition de la Chambre	668 281	573 471	94 810
Rajustements conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public			
Services reçus gratuitement	109 386	104 127	5 259
Achats et amortissement des immobilisations corporelles	7 090	7 234	(144)
Charges payées d'avance	(490)	(2 728)	2 238
Transferts aux actifs en développement	(11 794)	(11 667)	(127)
Inventaires	(2 446)	(3 641)	1 195
Autres rajustements	12 137	(4 154)	16 291
Total des rajustements comptables	113 883	89 171	24 712
Budget total rajusté (comptabilité d'exercice)	782 164	662 642	119 522

Le budget est conforme à la note 12 des états financiers audités.